



Procès-verbal du comité exécutif

Réunion	Réunion ordinaire du comité exécutif		
Date	Le 5 mai 2021	Heure	16 h 00
Salle de conférence	Réunion virtuelle	Durée de la réunion	12 minutes
Réunion présidée par	M ^e Joe Ortona	Rapport rédigé par	N. Lauzière

Commissaires			
Membres	Quorum : 1	Non-membres	
Joe Ortona, président	X	Julien Feldman	X
Mario Bentrovato, vice-président	X	Daniel Tatone	X
Agostino Cannavino	X		
Maria Corsi	X		
Ellie Israel	X		
James Kromida	Absent		
Pietro Mercuri	X		

Administrateurs			
Pela Nickoletopoulos	X	Mario Cardin	X
Nick Katalifos	X	Brigida Sellato	X
M ^e Benoît Duhême	X		
Evelyne Alfonsi	X		
M ^e Nathalie Lauzière	X		

Point	Description
1.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E21-05-05-1</u></p>

Procès-verbal du comité exécutif

2.	<p><u>Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 décembre 2020</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR A. CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 décembre 2020 soit approuvé sans modification.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E21-05-05-2</u></p>
3.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal.</p>
4.	<p><u>Octroi d'un contrat professionnel – P-2019 – Sélection du cabinet d'architecte pour le Centre de carrières St. Pius X – Divers travaux d'entretien du bâtiment et ajout de deux nouvelles cuisines</u></p> <p>ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles doit sélectionner un cabinet d'architecte parmi les deux firmes qualifiées pour la réalisation du projet P-2019 Centre de carrières St. Pius X – Divers travaux d'entretien du bâtiment et ajout de deux nouvelles cuisines;</p> <p>ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public en lien avec le projet du Centre de carrières St. Pius X, en vertu de l'article 45, chapitre V, du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics qui stipule que tout contrat subséquent à la qualification des prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres ouvert à ces seuls prestataires;</p> <p>ATTENDU QUE l'appel d'offres a pris fin le 11 février 2021, que le Service des ressources matérielles a reçu six (6) soumissions cachetées à la date de clôture et que les soumissions reçues ont été ouvertes à l'heure prévue;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 43, chapitre V, du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, la CSEM doit constituer un comité de sélection chargé d'évaluer les soumissions reçues pour la section qualification de l'appel d'offres public;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 23 février 2021 pour évaluer les six (6) soumissions reçues;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de sélection a retenu un (1) cabinet d'architecte ayant satisfait aux exigences des critères qualitatifs contenus dans le dossier d'appel d'offres et ayant obtenu la meilleure évaluation;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 114.1 du règlement n° 10, l'octroi d'un contrat de</p>

Procès-verbal du comité exécutif

services supérieur à 250 000 \$ doit être soumis à l’approbation du comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR P. MERCURI ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION, QUE la firme *Un Architecture Inc.* ayant obtenu la meilleure évaluation soit sélectionnée pour la réalisation du projet P-2019 – Centre de carrières St. Pius X – Divers travaux d’entretien du bâtiment et ajout de deux nouvelles cuisines.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général ou l’un des directeurs généraux adjoints soit autorisé à signer les documents pertinents au nom de la Commission.

Vote : 6-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° E21-05-05-4

5. Octroi d’un contrat de service – PS21-0304 – Services d’entretien de la pelouse à la grandeur de la commission scolaire

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est responsable de l’entretien et du maintien de la pelouse de ses écoles;

ATTENDU QUE la CSEM doit retenir les services d’une entreprise externe d’aménagement paysager pour veiller à l’entretien et au maintien de la pelouse de ses écoles;

ATTENDU QUE le Service de l’approvisionnement a procédé à un appel d’offres public en lien avec ces services sur le SEAO (Système électronique d’appels d’offres) le 18 mars 2021;

ATTENDU QUE conformément à l’article 114.1 du Règlement de la CSEM n° 10 – Délégation de pouvoirs, l’acquisition de services d’une valeur supérieure à 250 000 \$ requiert l’approbation du comité exécutif;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont offert leurs services d’aménagement pour les cinq (5) secteurs, tel qu’il est indiqué dans l’appel d’offres PS21-0304, moyennant un montant forfaitaire de 122 673 \$ (avant taxes) par année et de 141 043,28 \$ (taxes incluses) par année;

ATTENDU QUE l’administration recommande que le contrat de service soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme par secteur, pour les cinq (5) secteurs tel qu’il est précisé dans le tableau ci-après :

Secteur	Fournisseur de services	Coût annuel (avant taxes)
1	Les Entreprises Tony Di Feo Inc.	32 180 \$
2	Les Entreprises Tony Di Feo Inc.	33 260 \$
3	Inter-Pavé Inc.	15 995 \$
4	Belle Verdure Inc.	19 908 \$
5	9317-9083 Québec Inc. (Gestion Floracom)	21 330 \$

Procès-verbal du comité exécutif

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME M. CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le contrat de service pour l'entretien de la pelouse à la grandeur de la commission scolaire soit octroyé aux plus bas soumissionnaires conformes par secteur, conformément au tableau ci-dessus, pour une période de deux ans avec option de prolongation d'une année supplémentaire, moyennant un montant forfaitaire de 368 019 \$.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E21-05-05-5</u></p>
6.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>M. Cannavino a demandé une liste de tous les contrats professionnels ainsi que les dates de renouvellement.</p>
7.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR A. CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 16 h 12.</p> <p>Vote : 6-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° E21-05-05-7</u></p>
<hr/> <p>M^e Joe Ortona, président</p> <hr/> <p>M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>	